

Référence : C.N.223.2025.TREATIES-XXI.8 (Notification dépositaire)

ACCORD SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DU TRIBUNAL
INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

NEW YORK, 23 MAI 1997

TIMOR-LESTE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 30 mai 2025.

L'Accord entrera en vigueur pour le Timor-Leste le 29 juin 2025 conformément au paragraphe 1 de son article 30 qui stipule :

« Pour chaque État qui ratifie le présent Accord ou y adhère après le dépôt du dixième instrument de ratification ou d'adhésion, l'Accord entre en vigueur le trentième jour qui suit la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion. »

Le 30 mai 2025

